

**Commune de Saint Jacques sur Darnétal  
Mairie - 20, rue de Verdun  
76160 - SAINT-JACQUES-sur-DARNÉTAL**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU ONZE FÉVRIER DEUX MILLE DIX-VINGT**

Convocations & affichage le 5 février 2020

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mme PIGNAT Danielle, maire, M. CASTRES Jacques, 1<sup>er</sup> adjoint, M. FOUTEL Matthieu, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme FOULON Muriel, 3<sup>ème</sup> adjoint, M. TONINI Dino, 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme PAIN Céline, 5<sup>ème</sup> adjoint.

**Membres** : M. DELAUNAY Frédéric, Mme HEQUET Emilie, M. FOURAY Gilles, Mme HAUBERT Florence, M. VOTTIER Didier, Mmes FLOCH Françoise, COUSON Séverine, M. LEFAUCHEUR Marcial, Mme BOURALY Isabelle, MM. THILL Jean-Jacques, QUESSE Bernard, Mme HACHE Florence, M. GERBER Alain.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. HEBERT Reynald.

**ABSENTS** : M. TERREUX Bertrand, Mmes CHEVALIER Séverine, HANIN Céline.

**REPRÉSENTÉS** : M. HEBERT par M. QUESSE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame PAIN Céline

\*\*\*\*\*

**DÉLIBÉRATION 2020-001 PORTANT DÉSIGNATION RUE NOUVEAU LOTISSEMENT SIS RUE DES CANADIENS**

Madame le maire présente au conseil municipal la création d'un nouveau lotissement (Lotissement PRESTIGE IMMO), avec accès par la rue des Canadiens.

Le lotisseur demande au conseil municipal s'il lui est possible de délibérer pour dénommer la voie intérieure d'accès, pour permettre aux nouveaux habitants (13 lots de prévus) de posséder d'une adresse correcte.

La commission Aménagement du Territoire propose les noms de rue suivants :

Sente des Canadiens, Sente du Hêtre, Sente du Tulipier de Virginie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 19 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, FOULON, PAIN, BOURALY, HAUBERT, COUSON, HEQUET, HACHE, MM. CASTRES, TONINI, FOUTEL, DELAUNAY, LEFAUCHEUR, GERBER, QUESSE, THILL, VOTTIER, FOURAY, HEBERT par procuration), et 1 ABSTENTION (Mme FLOCH) émet un avis favorable à la dénomination suivante « Sente du Tulipier » de la voirie intérieure du lotissement PRESTIGE IMMO.

**DÉLIBÉRATION N° 2020-002 PORTANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal a approuvé le compte administratif dressés par Madame le maire pour la gestion 2019, pour le budget principal.

Madame le maire soumet à l'assemblée le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice considéré pour la commune.

Ce compte reprend la gestion 2019, les comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état passif ainsi que les restes à recouvrer et les restes à payer pour le même exercice,

Le receveur à repris dans ses écritures le montant de chacun de ces soldes figurant au bilan de l'exercice 2018.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celle de la journée complémentaire,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- DÉCLARE que le compte de gestion 2019 du budget principal dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

**DÉLIBÉRATION N° 2020-003 PORTANT APPROBATION COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR – BUDGET ANNEXE SUPÉRETTE**

Le conseil municipal a approuvé le compte administratif dressé par Madame le maire pour la gestion 2019, pour le budget annexe supérette

Madame le maire soumet à l'assemblée le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice considéré, pour la supérette.

Ce compte reprend la gestion 2019, les comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état passif ainsi que les restes à recouvrer et les restes à payer pour le même exercice,

Le receveur à repris dans ses écritures le montant de chacun de ces soldes figurant au bilan de l'exercice 2018.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celle de la journée complémentaire,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- DÉCLARE que le compte de gestion 2019 du budget annexe de la supérette dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

**DELIBERATION N° 2020-004 PORTANT APPROBATION COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR – BUDGET ANNEXE CENTRE COMMERCIAL**

Le conseil municipal a approuvé le compte administratif dressé par Madame le maire pour la gestion 2019, pour le budget annexe centre commercial

Madame le maire soumet à l'assemblée le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice considéré, pour le centre commercial.

Ce compte reprend la gestion 2019, les comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état passif ainsi que les restes à recouvrer et les restes à payer pour le même exercice,

Le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun de ces soldes figurant au bilan de l'exercice 2018.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celle de la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- DÉCLARE que le compte de gestion 2019 du budget annexe du centre commercial dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

**DÉLIBÉRATION N° 2020-005 PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

Il est donné présentation du compte administratif 2019 de la commune

<u>FONCTIONNEMENT DÉPENSES</u>	
011 – Charges à caractère général .....	740.726,75
012 – Charges de personnel .....	1.165.271,64
014 – Atténuation de charges.....	207.691,00
042 – Opérations d'ordre .....	521.835,63
65 – Autres charges de gestion courante.....	179.945,55
66 – Charges financières.....	109.232,65
67 – Charges exceptionnelles.....	186,11
TOTAL.....	2.924.889,33 €
<u>FONCTIONNEMENT RECETTES</u>	
013 – Atténuation de charges.....	37.570,43
70 – Produits des services .....	295.550,59
73 – Impôts et taxes .....	1.571.076,96
74 – Dotations et participations .....	482.380,59
75 – Autres produits de gestion courante.....	477.127,45
76 – Produits financiers .....	9.761,00
77 – Produits exceptionnels .....	454.450,01
042 – Opérations d'ordre .....	41.395,42
002 – Excédent de fonctionnement reporté.....	605.407,84
TOTAL.....	3.974.720,29 €
<u>INVESTISSEMENT DÉPENSES</u>	
10 – Dotations fonds et réserves .....	5.447,68
20 – immobilisations incorporelles .....	938,40
16 – Emprunts et dettes.....	326.588,60
21 – Immobilisations corporelles.....	185.364,38
23 – Immobilisations en cours .....	144.998,65
040 – Opérations d'ordre .....	41.395,42
TOTAL.....	704.733,13 €
<u>INVESTISSEMENT RECETTES</u>	
040 - Opérations d'ordre.....	521.835,63
10 – Dotations fonds et réserves .....	82.644,17
13 – Subventions investissement .....	97.257,87
16 – Emprunts et dettes assimilées .....	3.029,31
27 – Autres immobilisations financières.....	24.821,00
002 – Excédent d'investissement reporté.....	182.658,36
TOTAL.....	912.246,34 €
<i>Résultat de fonctionnement excédentaire + 1.049.830,96 € - Résultat d'investissement excédentaire + 207.513,21 €</i>	

L'assemblée est alors placée sous la présidence de Monsieur LEFAUCHEUR Marcial, doyen du conseil, pendant que Madame PIGNAT, maire, se retire pour lui permettre de délibérer librement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2019 « établissement principal »,

Le vote accompli, Madame PIGNAT est invitée à rejoindre l'assemblée pour poursuivre la séance.

**DÉLIBÉRATION N° 2020-006 PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE SUPÉRETTE**

Il est donné présentation du compte administratif 2019 du budget annexe de la supérette

<u>FONCTIONNEMENT DEPENSES</u>		
011	Charges caractère général.....	5.577,00
	TOTAL.....	5.577,00 €
<u>FONCTIONNEMENT RECETTES</u>		
75	Autres produits .....	7.457,98
002	Excédent fonctionnement reporté.....	28.184,47
	TOTAL.....	35.642,45 €

*Résultat de fonctionnement excédentaire + 30.065,45 €*

L'assemblée est alors placée sous la présidence de Monsieur LEFAUCHEUR Marcial, doyen du conseil, pendant que Madame PIGNAT, maire, se retire pour lui permettre de délibérer librement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2019 « budget annexe supérette »,

Le vote accompli, Madame PIGNAT est invitée à rejoindre l'assemblée pour poursuivre la séance.

**DÉLIBÉRATION N° 2020-007 PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE CENTRE COMMERCIAL**

Il est donné présentation du compte administratif 2019 du budget annexe du centre commercial

<u>FONCTIONNEMENT DÉPENSES</u>		
011	Charges caractère général.....	5.776,04
65	– Autres charges de gestion courante.....	7.728,91
	TOTAL.....	13.504,95 €
<u>FONCTIONNEMENT RECETTES</u>		
75	Autres produits .....	10.082,42
77	Produits exceptionnels.....	118,97
002	Excédent fonctionnement reporté.....	19.895,13
	TOTAL.....	30.096,52 €

*Résultat de fonctionnement excédentaire + 16.591,57 €*

INVESTISSEMENT DÉPENSES

23	Immobilisations en cours.....	0,00
	TOTAL.....	0,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES

001	Excédent investissement.....	41.508,08
	TOTAL.....	41.508,08 €

*Résultat d'investissement excédentaire + 41.508,08 €*

L'assemblée est alors placée sous la présidence de Monsieur LEFAUCHEUR Marcial, doyen du conseil, pendant que Madame PIGNAT, maire, se retire pour lui permettre de délibérer librement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2019 « budget annexe centre commercial »,

Le vote accompli, Madame PIGNAT est invitée à rejoindre l'assemblée pour poursuivre la séance.

**DÉLIBÉRATION N° 2020-008 PORTANT AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 - BUDGET ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Danielle PIGNAT, maire,

Vu les résultats du compte administratif 2019,

Excédent de fonctionnement 2019..... 1.049.830,96 €

Excédent d'investissement..... 207.513,21 €

Considérant qu'une partie de l'excédent d'exploitation peut être transféré à la section d'investissement pour servir aux équipements futurs,

DÉCIDE à l'unanimité d'affecter le résultat du budget principal comme suit :

Résultats affectés de la sorte :

Affectation en réserves R1068..... 100.000,00 €

Report en fonctionnement R002..... 949.830,96 €

Report en investissement R001..... 207.513,21 €

### DÉLIBÉRATION N° 2020-009 PORTANT AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 - BUDGET ANNEXE SUPÉRETTE

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Danielle PIGNAT, maire,  
Vu le résultat du compte administratif 2019,

Excédent de fonctionnement 2019.....	30.065,45 €
DÉCIDE à l'unanimité d'affecter le résultat du budget annexe Supérette comme suit :	
Report en fonctionnement R002.....	30.065,45 €

### DÉLIBÉRATION N° 2020-010 PORTANT AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 - BUDGET ANNEXE CENTRE COMMERCIAL

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Danielle PIGNAT, maire,  
Vu les résultats du compte administratif 2019,

Excédent de fonctionnement exercice 2019.....	16.591,57 €
Excédent d'investissement reporté R001.....	41.508,08 €
DÉCIDE à l'unanimité d'affecter le résultat du budget annexe Centre Commercial comme suit :	
Report en fonctionnement R002.....	16.591,57 €
Report en investissement R001.....	41.508,08 €

### DÉLIBÉRATION N° 2020-011 PORTANT SUBVENTIONS USSJ OMNISPORTS

Madame le maire rappelle que la commune, en plus de la subvention de fonctionnement qu'elle verse, soutient financièrement,

- \* d'une part, les achats de matériel des sections par le biais d'une subvention spécifique,
- \* et d'autre part, l'emploi administratif sous contrat aidé, de l'association sous condition de la réalisation de missions de service public (contrôle d'accès et médiation à l'intérieur de l'équipement). L'association USSJ sollicite un soutien pour cet emploi administratif.

Madame le maire propose de verser ces subventions sous les conditions suivantes :

- Versement d'une subvention annuelle à hauteur de 5.000 € : L'USSJ commande le matériel dans la limite de l'enveloppe fixée, cette subvention sera versée de façon globale ou fractionnée, après vérification des justificatifs présentés (factures 2020).
- Une prise en charge de 50 % (aide de l'état déduite) du reste à payer de l'employeur, concernant l'emploi administratif de l'association sous contrat aidé, et ce dans la limite de 5.000 € maximum, qui pourra être versée de façon fractionnée sur présentation des justificatifs de versements de salaires et des aides de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable et selon les conditions précitées aux versements de ces subventions

### DÉLIBÉRATION N° 2020-012 PORTANT VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Madame le maire présente au conseil municipal les taux d'imposition et leurs bases actuelles :

Taxe habitation 4.054.000 x 13.20 % = 535.128 € ; Taxe foncière (bâti) 2.520.000 x 29.10 % = 733.320 € ; Taxe foncière (non-bâti) 88.000 x 81.53 % = 71.746 €

Soit un produit attendu de 1.340.194 €. Le produit réel perçu en 2019 est de 1.363.644,00 €.

Madame le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition 2020 sachant que l'état de notification pour 2020 n'est pas parvenu en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2020, à savoir Taxe habitation 13.20 %, Taxe foncière (bâti) 29.10 %, Taxe foncière (non-bâti) 81.53 % et charge le Maire de signer les documents nécessaires.

### DÉLIBÉRATION N° 2020-013 PORTANT TARIFICATION SEJOUR HÉNOUVILLE 2020

Madame le maire expose qu'un séjour à Hérouville sera organisé pour 30 enfants de 8 à 12 ans, durant 4 jours (3 nuits), et ce du 4 au 10 juillet 2020. Au vu du coût du séjour (transport, hébergement, repas, activités sur place, personnel) : 6.200,00 €, il est proposé de maintenir les tarifs suivants de l'année dernière:

\* Les habitants de la commune bénéficient de la modulation du quotient familial. Les familles ne fournissant pas les éléments nécessaires pour le calcul du quotient familial seront facturées sur le tarif 100 % (quotient > 1500).

\* Les enfants scolarisés sur la commune et résidant hors de Saint Jacques sur Darnétal, bénéficieront du tarif 100 % (tranche du quotient > 1500).

Quotient familial*	QF < 250	251 à 500	501 à 750	751 à 1000	1001 à 1500	>1500	Hors commune
% participation des familles	50%	60%	70%	80%	90%	100%	120%
Par enfant	95,00 €	114,00 €	133,00 €	152,00 €	171,00 €	190,00 €	228,00 €

\* Les enfants résidant hors de Saint-Jacques-sur-Darnétal et non scolarisés à Saint Jacques sur Darnétal (tarif hors commune)

Quotient familial*	QF < 250	251 à 500	501 à 750	751 à 1000	1001 à 1500	>1500
% participation des familles	50%	60%	70%	80%	90%	100%
Par enfant	114,00 €	136,80 €	159,60 €	182,40 €	205,20 €	228,00 €

\* Les enfants du personnel communal bénéficieront des tarifs et de la modulation du quotient familial applicables aux habitants de la commune.

\* Toute absence non signalée au plus tard le vendredi de la semaine précédente sera facturée, sauf présentation d'un certificat médical.

Facturation à la réservation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à l'application des tarifs et dans les termes et conditions cités ci-dessus.

### **DÉLIBÉRATION N° 2020-014 PORTANT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

Madame FOULON Muriel rapporteur de la commission Finances présente le budget établi et proposé par la commission finances.

#### FONCTIONNEMENT DÉPENSES

011 – Charges à caractère général .....	932.850,00
012 – Charges de personnel .....	1.302.700,00
014 – Atténuation de charges.....	219.000,00
65 – Autres charges de gestion courante.....	148.600,00
66 – Charges financières.....	110.100,00
67 – Charges exceptionnelles.....	1.000,00
022 – Dépenses imprévues .....	202.269,00
023 – Virement à la section d'investissement.....	298.686,00
042 – Opérations d'ordre .....	78.630,00
<b>TOTAL.....</b>	<b>3.293.835,00 €</b>

#### FONCTIONNEMENT RECETTES

013 – Atténuation de charges.....	1.500,00
70 – Produits des services.....	213.000,00
73 – Impôts et taxes .....	1.346.010,00
74 – Dotations et participations .....	367.495,00
75 – Autres produits de gestion courante.....	410.000,00
76 – Produits financiers .....	5.000,00
77 – Produits exceptionnels .....	1.000,00
<b>SOUS-TOTAL .....</b>	<b>2.344.005,00</b>
002 – Excédent de fonctionnement reporté.....	949.830,00
<b>TOTAL.....</b>	<b>3.293.835,00 €</b>

#### INVESTISSEMENT DÉPENSES

020 – Dépenses imprévues .....	52.700,00
16 – Emprunts et dettes.....	333.600,00
20 – Immobilisations incorporelles.....	30.000,00
21 – Immobilisations corporelles.....	58.000,00
23 – Immobilisations en cours .....	250.000,00
<b>TOTAL.....</b>	<b>724.300,00 €</b>

#### INVESTISSEMENT RECETTES

040 – Opérations d'ordre .....	78.630,00
10 – Dotations fonds et réserves .....	102.000,00
13 – Subventions d'investissement.....	7.866,00
16 – Emprunts et dettes assimilées .....	2.500,00
27 – Autres immobilisations financières.....	27.105,00
<b>SOUS-TOTAL .....</b>	<b>218.101,00</b>
001 – Excédent d'investissement.....	207.513,00
021 – Virement de la section de fonctionnement.....	298.686,00
<b>TOTAL.....</b>	<b>724.300,00 €</b>

**Vote :** Ce document est soumis au vote de l'assemblée.

Après en avoir délibéré le budget primitif 2020 « établissement principal », est approuvé et adopté dans son ensemble en équilibre à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N° 2020-015 PORTANT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020  
BUDGET ANNEXE SUPÉRETTE**

Madame FOULON Muriel rapporteur de la commission Finances présente le budget établi et proposé par la commission finances.

<u>FONCTIONNEMENT DÉPENSES</u>	
011 – Charges à caractère général .....	30.065,00
TOTAL .....	30.065,00 €
<u>FONCTIONNEMENT RECETTES</u>	
75 – Autres produits de gestion courante.....	0,00
002 – Excédent antérieur reporté .....	30.065,00
TOTAL .....	30.065,00 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT : NEANT</u>	

Vote : Ce document est soumis au vote de l'assemblée,  
Après en avoir délibéré le budget primitif 2020 « supérette », est approuvé et adopté dans son ensemble en équilibre à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N° 2020-016 PORTANT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020  
BUDGET ANNEXE CENTRE COMMERCIAL**

Madame FOULON Muriel rapporteur de la commission Finances présente le budget établi et proposé par la commission finances.

<u>FONCTIONNEMENT DÉPENSES</u>	
011 – Charges à caractère général .....	24.591,00
TOTAL .....	24.591,00 €
<u>FONCTIONNEMENT RECETTES</u>	
75 – Autres produits de gestion courante.....	8.000,00
002 – Excédent de fonctionnement antérieur reporté.....	16.591,00
TOTAL .....	24.591,00 €
<u>INVESTISSEMENT DÉPENSES</u>	
23 – Immobilisations .....	41.508,00
TOTAL .....	41.508,00 €
<u>INVESTISSEMENT RECETTES</u>	
001 – Excédent investissement .....	41.508,00
TOTAL .....	41.508,00 €

Vote : Ce document est soumis au vote de l'assemblée,  
Après en avoir délibéré le budget primitif 2020 « centre commercial », est approuvé et adopté dans son ensemble en équilibre à l'unanimité.

- : - : - : - : -

Madame le Maire  
Danielle PIGNAT

